



Revente d'un bien viager par le débitrentier...

Par Henriri

Hello !

A l'invitation de AGeorges (message du 24/11/2022 à 18:42 dans cette discussion [[url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/revente-d-un-viager-occupe-avec-usufruit-t30939.html](https://www.forum-juridique.net/immobilier/revente-d-un-viager-occupe-avec-usufruit-t30939.html)]<https://www.forum-juridique.net/immobilier/revente-d-un-viager-occupe-avec-usufruit-t30939.html>[/url]) j'en détache ici cette variante plus simple :

Merci de m'éclairer sur la manière selon laquelle serait traitée la vente par un débirentier au nouvel acquéreur d'un bien acheté initialement en viager à l'usufruitier actuel : que se passerait-il pour et entre l'actuel crédirentier A (propriétaire initial du bien), l'actuel débirentier vendeur B et le futur acheteur C* ?

* devenant ou pas débirentier ?

A+